

## **Les membres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) votent la suspension de la Fédération de Russie**

**Madrid (Espagne), 28 avril 2022** - *La Fédération de Russie a été suspendue de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), perdant avec effet immédiat ses droits et ses priviléges de membre de cette institution spécialisée des Nations Unies.*

À sa première session extraordinaire, l'Assemblée générale de l'OMT a débattu de la suspension de la Fédération de Russie de l'Organisation, comme décidé par le Conseil exécutif de l'OMT à sa session d'urgence le mois dernier. La délégation de la Fédération de Russie n'a pas souhaité intervenir pour défendre sa position, préférant annoncer son retrait de l'OMT avant que le débat n'ait lieu.

L'Assemblée a voté pour la suspension, dépassant largement la majorité des deux tiers requise. La décision prend effet immédiatement. Quant au retrait volontaire, il n'entre en vigueur qu'au terme d'un délai d'un an après qu'un Membre a remis une communication officielle par les voies appropriées.

Le Secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikashvili, a déclaré : « Les membres de l'OMT ont fait passer un message clair : le tourisme est un pilier de la paix et de l'amitié internationale, et les membres de l'OMT doivent défendre ces valeurs ou s'exposent à des conséquences, sans exceptions. Cette session d'urgence de l'Assemblée générale montre que les agissements de la Fédération de Russie sont indéfendables et contraires aux principes mêmes de l'OMT et à ceux de la gouvernance internationale. »

### **Perte des droits et des priviléges**

En tout, 99 pays étaient représentés à Madrid. D'après l'article 3 des Statuts, tous les Membres s'engagent à développer le tourisme « en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits [de l'homme] ».

Avec effet immédiat, la Fédération de Russie ne pourra pas exercer les droits ou jouir des priviléges inhérents à la qualité de membre de l'OMT. Cela signifie que la Fédération de Russie ne pourra pas recevoir de services de la part de l'Organisation, notamment d'assistance technique, non plus qu'elle ne pourra participer à quelque réunion ou activité de l'OMT que ce soit, être admise à présenter des candidats pour siéger aux organes statutaires de l'OMT ou voter aux élections aux organes de l'OMT, ou proposer un candidat au poste de Secrétaire général.

## En réponse aux demandes de Membres

La première session d'urgence de l'Assemblée générale a été convoquée à la demande de six Membres et sur instruction du Conseil exécutif de l'OMT. Le secrétariat de l'OMT a fourni un rapport exhaustif à l'Assemblée générale pour que les États membres se prononcent en connaissance de cause sur la suspension de la Fédération de Russie de sa qualité de Membre, suivant les Statuts de l'Organisation.

Les Statuts de l'OMT disposent qu'un État membre peut être suspendu si deux tiers des autres Membres estiment qu'il persiste à poursuivre une politique contraire à l'objectif fondamental de l'Organisation. Une majorité des deux tiers des Membres effectifs présents et votants à l'Assemblée générale est requise pour approuver une motion de suspension. La suspension est temporaire et peut être levée, mais seulement par l'Assemblée générale et suivant la même procédure.

## Liens utiles

[Première session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OMT](#)

[Documents de base de l'OMT, Volume I – Statuts, règlements intérieurs, accords](#)